











Communication sur le Progrès 2012 Pacte Mondial des Nations Unies

Paris, juin 2012

Lettre du Président-Directeur Général du groupe Bel

Le groupe Bel de demain se construit sur notre Responsabilité Sociétale d'Entreprise



Notre politique de responsabilité sociétale d'entreprise est au cœur du modèle que le Groupe suit depuis sa création il y a plus de 140 ans. Le modèle d'une entreprise animée par la volonté d'apporter du sens à l'action, de prendre en compte les intérêts de ses consommateurs, de ses collaborateurs et des communautés dans lesquelles elle est implantée.

Dans un contexte de forte incertitude économique, la croissance de nos ventes est un signe de la relation forte que nos marques ont su tisser avec leurs consommateurs, fondée sur la confiance, la qualité et le plaisir. Le groupe Bel a des atouts incontestables pour continuer à croître : la spécificité et la force de nos marques, la proximité avec nos marchés, fruit de notre stratégie d'internationalisation, et notre politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise qui guide notre action et nous assure une croissance pérenne.

Notre politique RSE, un engagement fédérateur

Notre mission – apporter du sourire dans toutes les familles grâce au plaisir que procurent nos produits élaborés avec le meilleur du lait – et nos valeurs nourrissent notre politique de Responsabilité Sociétale. Celle-ci est au cœur de notre stratégie de développement et impacte l'ensemble de nos métiers. Elle est construite sur une volonté d'écoute et de dialogue avec nos parties prenantes. Nous souhaitons que cette dynamique ait un effet fédérateur et d'entrainement auprès de nos collaborateurs, consommateurs, partenaires ou fournisseurs.

Nos collaborateurs sont les premiers acteurs de notre démarche. Formés aux enjeux du développement durable, ils s'assurent que les considérations sociales, sociétales et environnementales sont intégrées dans leurs prises de décision, pour concilier développement économique, respect des Hommes et de l'environnement. Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue, une dynamique de long terme porteuse de changement au sein de l'entreprise.

C'est avec l'implication de chacun que notre stratégie de croissance durable permettra d'accomplir notre mission et ainsi d'apporter toujours plus de sourires à travers le monde.

Antoine Fiévet

Président-Directeur Général du groupe Bel



Bel est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies et s'engage à soutenir et appliquer dans sa sphère d'influence l'ensemble de ses 10 principes fondamentaux, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

Les principes du Pacte Mondial des Nations Unies – Table de correspondances

Principes du Pacte Mondial des Nations Unies	Nos engagements Liens vers les documents de référence du Groupe	Nos réalisations 2011 et perspectives Liens vers les documents de référence du Groupe
DROITS DE L'HOMME		
1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence 2. Et à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de	 Les engagements de Bel pour un développement durable page 9 « Respect des Droits de l'homme et Bonnes pratiques des affaires » pages 21-22 « Partager nos engagements RSE avec nos fournisseurs et clarifier nos attentes vis-à-vis d'eux » pages 23-26 « Employeur engagé » Rapport d'activité et de responsabilité sociétale du groupe 	 Rapport d'activité et de responsabilité sociétale du groupe Bel auprès de nos collaborateurs : pages 58-59 auprès de nos fournisseurs : pages 56-57 « Partager nos engagements RSE avec nos fournisseurs et clarifier nos attentes vis-à-vis d'eux »
l'Homme	 Bel auprès de nos collaborateurs : pages 26-31 auprès de nos partenaires : pages 32-33 Charte des achats responsables du groupe Bel 	- Formalisation et déploiement du Code de Bonnes pratiques des Affaires (voir ci-dessous)

DROIT DU TRAVAIL		
3. Les entreprises sont invitées à	- Les engagements de Bel pour un développement durable	- Rapport d'activité et de responsabilité sociétale
respecter la liberté d'association et à	 page 9 « Respect des Droits de l'homme et Bonnes pratiques 	du groupe Bel
reconnaître le droit de négociation	des affaires »	auprès de nos collaborateurs : pages 58-59
collective	page 25 « Encourager le dialogue social »	auprès de nos fournisseurs : pages 56-57
4. L'élimination de toutes les formes	page 25 « Recruter sans discrimination, en cohérence avec la	« Partager nos engagements RSE avec nos
de travail forcé ou obligatoire	population locale »	fournisseurs et clarifier nos attentes vis-à-vis
5. L'abolition effective du travail des		d'eux »
enfants	- Rapport d'activité et de responsabilité sociétale du groupe	
6. L'élimination de la discrimination en	Bel	- Formalisation et déploiement du Code de
matière d'emploi et de profession	auprès de nos partenaires : pages 32-33	Bonnes pratiques des Affaires (voir ci-dessous)
	- Charte des achats responsables du groupe Bel	

Principes du Pacte Mondial des	Nos engagements	Nos réalisations 2011 et perspectives
Nations Unies	Liens vers les documents de référence du Groupe	Liens vers les documents de référence du Groupe
ENVIRONNEMENT		
7. Les entreprises sont invitées à	- Les engagements de Bel pour un développement durable	- Rapport d'activité et de responsabilité
appliquer l'approche de précaution	pages 17-19 « Empreinte environnementale »	sociétale du groupe Bel
face aux problèmes touchant	 page 20 « Favoriser le développement d'une filière laitière 	• pages 54-55
l'environnement	durable »	 pages 56-57 « Favoriser le développement
8. A entreprendre des initiatives		d'une filière laitière durable », « Partager nos
tendant à promouvoir une plus grande	- Rapport d'activité et de responsabilité sociétale du groupe	engagements RSE avec nos fournisseurs et
responsabilité en matière	Bel	clarifier nos attentes vis-à-vis d'eux »
d'environnement	pages 38-45 « Un environnement préservé »	
9. A favoriser la mise au point et la	auprès de nos partenaires : pages 32-33	- Formalisation et déploiement du Code de
diffusion de technologies	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Bonnes pratiques des Affaires (voir ci-dessous)
respectueuses de l'environnement.		

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

- Les engagements de Bel pour un développement durable
- page 9 « Respect des Droits de l'homme et Bonnes pratiques des affaires »
- Rapport d'activité et de responsabilité sociétale du groupe Bel
- page 33 « Associer les partenaires au développement durable »
- Charte des achats responsables du groupe Bel

- Rapport d'activité et de responsabilité sociétale du groupe Bel
- pages 56-57 « Partager nos engagements RSE avec nos fournisseurs et clarifier nos attentes vis-à-vis d'eux »
- Formalisation et déploiement du Code de Bonnes pratiques des Affaires (voir ci-dessous)

Code de Bonnes pratiques des Affaires

La formalisation d'un code de Bonnes pratiques des Affaires du groupe Bel a été initiée en 2011. Il sera progressivement déployé dès 2012. Il permet à tout collaborateur de connaître les valeurs et principes à respecter dans le cadre de ses activités professionnelles. Le Code repose sur 7 principes clés que le Groupe souhaite mettre en œuvre dans l'ensemble des actions menées en interaction avec ses parties prenantes :

- Respecter les lois et règlements, prendre en compte les normes internationales
- Protéger les consommateurs
- Respecter l'environnement
- Protéger les droits essentiels des collaborateurs
- Prévenir les conflits d'intérêt, la fraude et la corruption
- Promouvoir des relations commerciales loyales
- Assurer l'exactitude et protéger la confidentialité de l'information professionnelle

Ces principes sont en accord avec les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le code de Bonnes pratiques des Affaires sera progressivement déployé auprès de l'ensemble des collaborateurs au travers d'un module de formation dédié. De plus, selon les priorités propres à chaque zone géographique, des modules thématiques de formation seront mis en place dont un module thématique spécifique sur la question de la lutte contre la corruption.

Le déploiement du Code s'accompagnera de plusieurs dispositifs :

- la diffusion d'un document pédagogique interne apportant des éléments de contexte et des exemples illustrant chacun des principes du Code, afin d'aider à son partage avec les collaborateurs des filiales du groupe Bel et avec les nouveaux arrivants ;
- la mise en place d'un processus d'alerte permettant de signaler les comportements pouvant être contraires au code ;
- la mise en place d'un Comité d'éthique, présidé par un Administrateur du Groupe, qui aura notamment pour mission de vérifier la bonne diffusion du Code au sein du Groupe, et de recevoir tout signalement de comportements contraires au Code notamment en matière de lutte contre la corruption.

Pièces jointes : Rapport d'activité et de responsabilité sociétale du groupe Bel – 2011

Politique générale de Responsabilité Sociétale du groupe Bel : « Les engagements de Bel pour un développement durable »

Charte des achats responsables du groupe Bel

Cf. : <u>www.unsourirepourlaplanete.com</u> : documents RSE et bonnes pratiques RSE des entités du groupe Bel à travers le monde

Contact

Laura MOULIADE
Chef de projet RSE en charge du reporting
Groupe Bel
Imouliade@groupe-bel.com